

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Mirjam REINHARD, Joëlle
TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE ESTEVES, Laurent
HOTTIER, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu
SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,
Monsieur Michel BRIFFAUD à Monsieur Alain ROUX, Monsieur Swen
BUHLER à Madame Michèle COTTRET, Madame Danielle CASALE à
Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jérôme DUPUY à Madame
Monique HOURS, Madame Nathalie PONCE-GASSIER à Monsieur Vincent
BLACHERE ESTEVES.

Absents:

Madame Olivia BURLES, Monsieur Thierry LATIL.

Secrétaire de séance :

Madame Nicole VENTEUX

OBJET : Avance sur subvention Centre Communal d'Action Sociale de Gréoux-les-Bains »

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu les articles L.2251-3-1, R.2251-2, L.3231-3-1, R.3231, L.4253-5 et R.4253-4 du Code Général
des Collectivités Territoriales qui prévoient que les communes peuvent attribuer des subventions de
fonctionnement aux structures locales dotées de la personnalité morale et qui remplissent des
missions d'intérêt général sur le plan local ;

Vu la délibération n°2023-040 du conseil municipal en date du 30 mars 2023, relative au versement
d'une subvention de 45 262 € au CCAS ;

Vu la délibération n°2023-16 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de
Gréoux-les-Bains, en date du 15 novembre 2023, sollicitant une avance de subvention de
fonctionnement pour l'année 2024 auprès de la commune ;

Vu la délibération n°2023-074 du conseil municipal en date du 17 novembre 2023, relative au
versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € au CCAS ;

Considérant que le CCAS doit faire face à des dépenses liées au début d'exercice de l'année 2024 ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'une avance sur la subvention 2024 au Centre Communal d'Action
Sociale de Gréoux-les-Bains d'un montant de 20 000 euros.

PRECISE QUE les crédits correspondants seront prévus à l'article 657362 du budget primitif 2024.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 19 décembre 2023

Signé,
Le 20 DEC. 2023

Publié sur le site internet de la mairie :

Le 20 DEC. 2023

Le Maire

Paul AUDAN

Le secrétaire de séance,


Nicole VENTEUX